Notaire Aimé Babel

Une source pour Bardonnex et sa région

1543-1575

Description

Aux Archives d'Etat de Genève se trouvent quatre volumes rédigés par le notaire Aimé Babel.

Les trois premiers volumes contiennent des « protocoles » portant sur les années 1543-1549, 1550-1554 et 1570-1573. Le volume 4 est un minutaire pour 1573-1574. Les actes ne sont pas toujours dans l'ordre chronologique, il y a des regroupements par sujet. Certains actes sont à double. Des pages sont manquantes. Le premier volume est doté d'un répertoire moderne, le second d'une table faite par Aimé Babel.

A la fin du dernier volume se trouvent des actes signés par d'autres notaires (folios 218-219,266-268). En particulier le 19 novembre 1580 à Gex un acte concerne les *protocoles, minutes et papiers de feu maître Aymé Babel notaire ducal.* Le mariage du 15 décembre 1574 est signé Rolier et contresigné par A. Babel : peut-être celui-ci est-il déjà malade.

Cette source est très riche pour l'histoire locale de Bardonnex.

Aimé Babel

Il naît vers 1516 et meurt entre 1575 et 1580. Il a au moins 5 frères et une sœur. Son père Claude Babel et son oncle Jean Babel reconnaissent les biens tenus de la Commanderie de Compesières, en 1492. Claude fait la déclaration des feux de Bardonnex lors du dénombrement de 1515, c'est un notable.

Le patronyme est « Babel dit Michon » pour le père Claude et le grand-père Henry. A la génération d'Aimé, certains de ses frères se font appeler « Babel dit Michon » et d'autres pas. En 1554 son frère Perceval est témoin d'un acte, le « dit Michon » est écrit puis barré. A la génération suivante on ne trouve plus de « Babel dit Michon ».

Les biens paternels sont partagés en deux lots, chaque lot étant à trois frères en indivision (en 1540 et 1550). Aimé est en indivision avec ses frères Jean-le-jeune (charpentier) et Perceval. Les frères plus âgés, Jean-l'aîné, Pierre et Claude, tenant l'autre lot.

La sœur aînée d'Aimé Babel, Jeannette, est mariée à Jean Domenge, qui est dit « sergent ducal » en 1571. Celui-ci rédige son testament en 1571, il lègue, entre autres, à sa servante Françoise Coquette 20 florins et ses alliances.

Le frère cadet Perceval est dit « discret » en 1554, il habite à Genève dès 1574 au moins, il est « Bourgeois de Genève » en 1585 où son fils Philibert sera notaire.

Pendant la période d'occupation bernoise (1536-1567), Aimé Babel est notaire auprès de la cour baillivale de Ternier.

Lors de l'impôt de 1575 (Savoie, « Gabelle du sel »), Aimé est dit « notaire ducal », il ne déclare aucun bien, ni terre ni maison, il vit de sa pratique ; de leur côté Jean-le-jeune et Perceval sont encore indivis. Jean l'aîné est encore en indivision avec ses neveux (fils de Pierre, décédé), Claude n'est plus mentionné.

Aimé à au moins un fils Pierre (« discret ») et une fille Jeanne.

ll écrit sur la page de garde d'un volume : *A coeur valliant rien impossible* [vol.2bis, vers 1553]. En titre des minutes de 1572-1573, il écrit : *Quiconque espere au dieu vivant / Jamais ne perira / psaulme 34* [vol.3 f°217].

Contexte

La région est convertie à la Réforme et occupée par les bernois quand il a environ 20 ans. C'est donc sous l'autorité du bailli bernois des bailliages de Ternier et Gaillard qu'il exercera sa fonction de notaire.

Plus tard, quand il aura environ 50 ans, la région est rétrocédée au duc de Savoie. Il devient notaire ducal. Mais il ne connaîtra pas le retour au catholicisme, qui n'aura lieu qu'à la fin du siècle.

La région souffre de la peste et de la disette. La peste est rapportée en ville de Genève dans les années 1526-1530, 1542-1545, 1568-1571. Le notaire rédige les testaments. Avec la peste meurent des individus jeunes, parfois sans descendance, leurs biens reviennent alors au seigneur (il y a « échute ») qui les remet à de nouveau tenanciers. L'acte d'abergement est fait devant le notaire.

Les indications qui suivent sont basées sur des notes partielles et des synthèses de 1989

Familles concernées par les actes

En général le notaire distingue clairement les personnes originaires d'un lieu de celles y habitant. Cela donne des informations sur les déplacements. Dans plusieurs cas il s'agit de personnes mariées "habitant" dans le village de leur époux ou épouse, comme par exemple Jean Domenge.

<u>Familles de Bardonnex</u>: Babel ou Babel dit Michon, Dangeville, Delalée, Delamontagne, de Versonnex, de Veyrier, Excoffier, Fassoret, Genicand, Gollion, Janin, Mégard, Mégevand, Monat dit Pingod, Suchard.

Aimé Babel orthographie toujours "Migard", alors que dans d'autres documents on trouve "Megard" ou encore d'autres variantes.

<u>Familles habitant à Bardonnex</u>: Arbel (de Plannal?), Bachex, Bocard, noble Jean Bongalten (bourgeois de Berne), Bovard (de Bernex), Cop, Coquet ou Coquette, Curcol? (de Confignon), de Cugnier (à Cugnier), Delachavanne, Delatour (C.G.), des Mollies (pasteur) (de Pernin), de Ville ou Delavillaz (à Cugnier), Domenge (dans la maison de noble Marin de Versonnex), Guerre (de Thorens en Bornes), Marchand (du Châble), Messier (C.G.) (Cugnier), Mestral (de Landecy, de Genève), Moret (dit Canard) (de Neydens), Portier (de Présilly), Rolier (de Malchamp), Rutty?, Sublet (de Menthonex en Bornes), Tissot (de la par. de Cruseilles), Verboex?, Voisin, Vertier (d'Evordes), Vuarrier.

<u>Quelques autres familles mentionnées</u>: Asinier, Berliouz, Cherrot, Chièvraz, Collomb, Dancet, de Bissort, de Fernex, Delacroix, commandeur Jean Delugny, Desyères, Dumolin, Dunant, nobles Gerbel (C.G.), Malbuisson, Mercier, Miguet (de Lathoy), Moret (de Monvier, de St-Julien), Pacard (de Pesey), Pain, Vuarin (de Collonges-sous-Salève, de Lathoy).

Sujets des actes

Beaucoup d'actes concernent des ventes de terres (plus rarement de prés, vignes, cheneviers, bois). Quelques ventes de bétail, de grains ou de bâtiments.

Concernant les familles il y a des mariages, des testaments, des obligations concernant les dots ou les héritages incomplètement payés. Quelques indications sur des bâtards et un « déflorage ». Les testaments sont en général riches en indications généalogiques.

Quelques actes concernent des fermages, abergements, amodiations de dîmes.

Il y a aussi beaucoup de reconnaissances de dettes ou « obligations », des « cessions » et « rémissions », des hypothèques. Ces actes font suite à ceux mentionnés ci-dessus lorsque les débiteurs ne payent pas dans les temps ou lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de payer.

Ci-dessous sont indiqués quelques exemples d'actes pour chaque type, sauf pour les mariages et testaments où les listes sont plutôt complètes.

Mariages

Les dots varient en général entre 100 et 200 florins avec 40 à 100 florins d'augment. Dans les familles nobles, la dot s'élève à plus de 1000 florins. Le plus souvent la dot n'est pas payée comptant, le contrat de mariage détaille le mode de payement qui s'étale sur plusieurs années et comprend parfois des terres hypothéquées. Ainsi des actes concernent des obligations pour des soldes de dots impayées.

Le 4 novembre 1554, trois contrats de mariages sont faits simultanément, qui concernent de proches parents. Les dots sont en partie circulaires. Antoine et Hugonet fils de feu Jean Girondat de Vers dotent leur sœur Clauda qui se marie à Jean Charbonnel. Ledit Jean Charbonnel et son frère Domène, fils de feu Laurent Charbonnel, dotent leur cousine Humberthe Charbonnel. Celle-ci se marie à Jean Bernard, qui dote sa sœur Gonine Bernard mariée avec ledit Domène Charbonnel!

acte	date	époux	épouse	dot	augment
Hypothèque	2.10.1543	Jean Fassoret de Bardonnex	Mathie Chavanne de Genève	100 ff	
Mariage	27.4.1546	Nicolas Buctaz de Ternier	Marie Babel de Bardonnex	110 ff et trousseau	40 ff

Mariage	24.11.1545	Jean Bernard, fd Jean, d'Arares	Claude Genevois de La Roche	100 ff et trousseau et vache à 11 ff	34 ff
Mariage	16.2.1546	Jean Margollet de Menthonnex en B.	Sylvestre Roy d'Arares	Tous les biens de l'épouse	40 ff
Mariage	27.1.1547	Jean Cherrot de Compesières	Jacquème Vertier de Collonges-sous-S.		
Mariage	13.2.1547	Antoine Nicoud de Burdigny en Fauc.	Barbe veuve Cherrot de Compesières	200ff et trousseau (du 1er mariage)	100ff
Mariage	1547 ?	No Pierre de Lathoy châtelain de la Bastie-Meillé	No Jeannette Faulcon veuve Magnin de Saint-Julien	1800 ff (1 f = 12 s. de Savoie)	
Mariage	4.11.1554	Jean Bernard d'Arares	Humberthe Charbonnel d'Arares	300ff et trousseau	100 ff
Mariage	4.11.1554	Jean Charbonnel d'Arares	Claude Girondaz de Vers	33 livres + 60 ff	60 ff
Mariage	4.11.1554	Domène Charbonnel d'Arares	Gonine Bernard d'Arares	127 ff	62 ff 4 s
Mariage	28.6.1551	Tyvent Girod de C ?, Pays de Gex	Claude Roy d'Arares	85 ff	28 ff 4 s
Mariage	11.10.1556	Jean Monat de Bardonnex	Bernarde de Bissort de Sauverny, bail. de Gex	Tous leurs biens, réciproquement	
Mariage	30.9.1559	Jacques de Cugnier, chapellier, H.G.	Aimée Borgelly de Beaulmont	140 ff et une vache et trousseau	
Mariage	14.2.1569	Claude Chappaz de Vovray en Bornes	Silvestre Migard de Bardonnex	Tous leurs biens, réciproquement	
Mariage	27.3.1569	Jean Chevrier de Lullier vers Bernex	Perrine Janin de Bardonnex	160 ff et trousseau	40 ff
Mariage	10.6.1571	Jean Pacard de Pesey, par. de Comp.	Claudine Callige, de La Roche servante du commandeur	500 ff par le commandeur Jean de Leugney	
Assurance de mariage	11.4.1573		no Nicolarde Delalée veuve de Pierre de Veyrier	1100 ff (y.c. augment)	
Mariage signé Rolier	15.12.1574	Marin Babel dit Michon de Bardonnex	Pernette Miège, veuve de Jussy près Beaumont	220 ff et trousseau	110 ff

Bâtards

Le 11 novembre 1569, Jeanine fille de Jacques Baud de la paroisse de Lucinge en Faucigny donne quittance à Clauda Blanc pour 22 florins. Clauda représente son mari Saturnin Genicand de Bardonnex qui a fait un enfant à Jeanine! (vol. 3 folio 71v)

Et ce à cause et à l'occasion de ce que icelui Genicand aurait défloré ladite Jeanine, laquelle aurait conçu un enfant mâle avec ledit Genicand et lequel enfant serait venu par la grâce de Dieu en bonne naissance et lumière, et aurait été accepté et reconnu par ledit Genicand de ladite Jeanine comme son propre enfant.

Le 12 juillet 1572, Pierre fils de feu Antoine Cherrot de Compesières dicte son testament. A ces héritiers ordinaires s'ajoute Jeanne, sa donnée, par lui conçue avec Jeannette Boson d'Arares. Elle recevra 80 florins et une robe lors de son mariage. lci « donné » signifie « attribué », enfant né hors mariage et reconnu par le père. Dix-huit mois plus tard, le 9 janvier 1574, Antoine le frère de Pierre lègue 20 florins à la Jeanne, donnée de feu Pierre Cherrot, quand elle se mariera (et si elle ne peut temporiser dans la maison dudit testateur, on la payera de suite).

Le 25 juillet 1574, Antoine Vuarrier de Neydens, marié à la Claude Babel, cite dans son testament Jacques, fils donné de son fils Jean, et lui lègue 20 florins *pour apprendre un métier*.

Le 21 novembre 1574, Jacques Bovard, fils donné de Humbert Bovard de Carouge donne une procuration à Louis Bovard, habitant de Bardonnex.

Testaments

Le notaire précise dans certains testaments que la personne est malade de la peste.

Jean <u>Bernard</u> d'Arares, le 24.11.1545. Son corps au cimetière de Compesières, au lieu de ses précesseurs. Six témoins dont noble Jean de la Croix d'Arares.

Jeanne fille de feu Jacquemet <u>Ador dit Bichet</u> de la paroisse de Nangy près de Bonne, femme de honorable Pierre Genicand d'Arares, le 9.2.1547. *Malade et pestiférée*.

Pierre fils de feu Jean <u>Fassoret</u>, de Bardonnex, le 5.2.1550. Il est *malade et débile de son corps*. Noble Jean de la Croix d'Arares est à nouveau parmi les témoins.

Jacques fils de feu Jean <u>de Lathoy</u>, le 8.2.1558. A sa femme il lègue l'usufruit d'un pré, d'une terre et d'une vigne, *la place en ses bevoges pour entretenir et nourrir une vache*, quatre coupes de froment (mesure de Ternier) annuellement à la Saint-Michel, et *en cas que ladite Guigone sadite femme ne puisse temporiser avec son héritier sousnommé*, a elle donne pour sa demeurance sa vie durant une chambre dans sa maison. Son fils Antoine est héritier universel. Dix témoins, dont un ministre (pasteur), le barbier de Cruseilles, et trois autres « de Lathoy ».

Silvestre fils de feu Jean Fontaine dit Femex de Compesières.

Marie fille de feu Claude Delathoy le 6.3.1570.

Pierre fils de feu Monet Blanc dit Vulliard de Saconnex le 7.9.1570.

Maurice fils de feu Humbert Fontaine de Saconnex.

Deux testaments de <u>Buttaz</u> (ou Buctaz) de Ternier, datés de 1545 et 1547.

Orjollet de Veyrier.

Miguet Vuarin de Lathoy et Collonges-sous-Salève.

Jean <u>Domenge</u>, sergent ducal, habitant de Bardonnex, *en bonne mémoire et en bon entendement, combien à présent qu'il soit débile et malade de son corps*, teste le 25 octobre 1571 à Bardonnex en la maison de noble Bastianne de Versonnex, où il habite. A sa petite-fille Jacquemine fille de Antoine Mestral et de feu Jacquème sa fille du testateur, 600 florins et un trousseau quand elle se mariera. A sa sœur Claude Domenge 5 ff, à Jeanne fille de Aimé Babel, 15 ff, à ses trois filleuls Jean Vuarrier, Jean Babel et Jean Peronnet chacun 10 ff, à Françoise Coquette sa servante 20 ff et ses alliances *pour ses agréables services*. Son beau-fils Antoine Mestral est héritier universel, l'acte confirme une donation à lui faite en 1560. Cependant le testateur se réserve, s'il ne meurt pas *de cette maladie, la moitié des fruits et prises de ses biens*. Huit témoins dont noble Louis Delatour, C.G., et de Bardonnex : trois frères Babel, Claude Moret et Jullian Migard.

Pierre fils de feu Antoine <u>Cherrot</u> de Compesières, le 12.7.1572, *a présent détenu d'infection de maladie de peste*. Il dote sa femme, ses deux filles, sa fille bâtarde de Jeannette Boson (voir plus haut) et ses deux fils seront ses héritiers universels. Il est vraisemblablement assez jeune et ses enfants mineurs puisqu'il donne l'administration de ses enfants à ses frères Antoine et Bartholomé Cherrot.

Jullian fils de feu Jean Migard de Bardonnex teste le 21.9.1572 (vol. 3 folio 280).

Transcription de l'acte entier

Au nom de Dieu l'éternel tout puissant, ainsi soit-il. A tous présents et à venir soit notoire et manifeste le contenu de ce public instrument de testament. Que de l'an présent à la nativité de notre seigneur Jésus-Christ courant mille cinq cents septante deux et le vingt et unième jour du mois de septembre, par devant moi notaire ducal soussigné et les témoins requis sous nommés, personnellement s'est constitué honorable Jullian fils de feu Jean Migard de Bardonnex. Lequel étant en bonne mémoire, sens et entendement, combien qu'il soit à présent détenu de maladie. Considérant à la mort et qu'il n'est rien plus certain que la mort ni rien plus incertain que l'heure d'icelle. Afin qu'il ne meure intestat, voulant (?) des biens que Dieu par sa grâce lui a donné en disposer. Afin que en après son trépas entre ses parents et afin qu'il n'y ait matière de question. A l'effet de quoi ordonne et fait son dernier testament et ordonnance de dernière volonté en la manière qui suit.

Premièrement il recommande son âme à Dieu notre sauveur et rédempteur Jésus-Christ de tout le monde le priant et suppliant de tout son cœur le prendre à merci et quand son âme sera séparée de son corps icelui son dit corps être porté et intumulé (enterré) au cimetière de Compesières au lieu de ses prédécesseurs.

Item icelui Jullian Migard testateur donne et lègue par droit de légat et institution testamentaire.

A Tenene Coquet sa femme, (une) pension annuelle assavoir quatre coupes de froment bon, beau et recevable, mesure de Ternier, Item plus deux seitines de vin bon et franc de dite mesure de Ternier. Item cinq florins pour sa pitance plus une paire de souliers doubles (?) plus une robe de drap de volley (?) de trois ans en trois ans, plus autres aulnes de toile tous les ans et sa demeurance en sa maison avec ses héritiers sous nommés. A devoir payer ladite pension à ladite Tenene Coquette sa femme par ses héritiers sous nommés à chaque jour et terme de la Saint-Michel sans figure de procès avec damps et dépends. Et ce pendant le temps qu'icelle Tenene (se restreindra de convoler en seconde noces).

Item plus icelui testateur donne et lègue par droit de légat et institution testamentaire à Pernette, Françoise et Anne ses filles naturelles et légitimes conçues et procréées en loyal mariage à chacune d'elles : Assavoir six vingt (120) florins monnaie cursable au pays de Savoie, une coultre, un coussin de plumes, seize linceaulx de toile, six aulnes de martils, un anqueton et une (...?) de drap de couleur dûment (...?), une couverture de drap du pays. Ensemble (avec) tous leurs autres accoutrements qu'ils pourraient avoir et leur nourriture et vêtements en sa maison avec ses dits héritiers. Jusqu'à ce qu'elles parviennent à convolation de mariage. En les excludissant et déjectant pour cela de tous ses autres biens quelconques. A devoir payer lesdits mariages, par ses héritiers sous nommés, à ses dites filles quand elles parviendront à convollation de mariage. A la distraction de leurs parents et amis.

Item plus icelui testateur donne et lègue comme dessus à Pierre et Guillaume Migard ses frères à chacun d'eux trente sols pour une fois. En les déjectant et excludissant pour cela de tous ses autres biens quelconques. A devoir payer les dits trente sols aux dits Pierre et Guillaume par ses héritiers sous nommés en un an après le décès dudit testateur.

Et pour ce que le (...?) de tout testament est l'institution héréditaire, en tous ses autres biens meubles et immeubles, droits et actions quelconques desquels ledit testateur n'a (pas) dessus légué ni ordonné, il fait et institue son héritier universel et général et le nomme assavoir Jacques Migard son fils naturel et légitime procréé en loyal mariage et en après de lui les siens enfants conçus en loyal mariage et en après eux Michel Migard son frère et les siens hoirs.

Et au cas que les conditions dudit héritage adviennent audit Michel Migard, il sera tenu de payer, bailler et délivrer à chacune desdites filles dudit testateur, assavoir quarante florins pour une fois et ce outre leurs dits mariages à elles sus donnés et légués.

Ordonnant, plaisant (?) icelui testateur l'administration et gouvernement desdits enfants et de leurs biens audit Michel Migard son frère et à la Tenene sa dite femme sans compte rendre et bénéfice d'inventaire. Et pour conseiller honorable Marin Babel de Bardonnex, lequel il prie d'assister de conseils aux dits Michel Migard et Tenene sa dite femme.

Par lequel son dit héritier commande (de) payer ses dettes et légats. Voulant icelui Jullian Migard testateur être ceci son dernier testament nuncupatif et ordonnance de dernières volontés, lequel par tous droits canons et civils et par tous autres meilleurs moyens veut être valable et efficace rempart, cassant et annulant tous autres testaments, donations, codicilles lesquels icelui testateur pourrait avoir fait pour cas de mort et autrement. Requérant les témoins sous nommés de tenir en main et secrètement les choses dans ce présent acte de testament contenues et écrites jusqu'à ce qu'il soit le temps de les publier. Et quand ils seront requis, commandant à moi notaire soussigné d'en faire expédier tant de doubles et clausules que à moi seront demandées de la part desdits héritiers et légataires et autres qu'appartiendra.

Fait à Bardonnex en la maison dudit testateur et de son dit frère. Présents ledit Marin Babel de Bardonnex, Jean Fassoret l'aîné, Antoine Migard dudit Bardonnex, Antoine Cherrot de Compesières, Laurent Sublet de Menthonex habitant audit Bardonnex, Jacques Migard dudit Bardonnex, Pierre Marchand du Châble habitant audit Bardonnex et Jean fils de Jean Delathoy chapuis dudit lieu de Lathoy, témoins à ce de la part dudit testateur appelés et requis.

Noble Pierre fils de feu Jean <u>de Veyrier</u> de Bardonnex, notaire ducal, teste le 5.9.1574. Il est malade. Il a été contraint de vendre et aliéner la plus grande partie de ses biens pour payer une partie de ses dettes et celles de son fils. Sa fille Marie est mariée à noble Amed de Feygères, de Saint-Julien, Pierre de Veyrier a déjà signé un acte où il lui fait don de 100 florins : son mari est le premier de ses créditeurs, les 100 florins seront payés 10 florins par année. A ladite Marie il lègue 5 sols pour solde de tous ses droits. Il doit 6 florins à Pierre Myvelle. A la veuve de son fils Pierre, Nicolarde Delallée, il lègue 8 écus et 11 florins. A ses chambrières Jeanne Dethorens 2 florins et la Berthellet 1 florin. Héritières universelles ses petites-filles Françoise et Antoinette (?) de Veyrier, filles de son fils Pierre, chacune pour la moitié. Tuteurs : noble Nicolarde et noble Antoine Dumonthey.

Amodiations de dîmes

Les dîmes du Commandeur à Compesières : Landecy, Saconnex et Arares

Le 24 mai 1573, les trois dîmes sont mises aux enchères. La dîme de Landecy était l'année précédente adjugée à 86 parts. Antoine Charrot propose 70 parts, Jean Mestral 75, Claude-Amed de la Rive 77 parts. La dîme de Saconnex valait l'année précédente 80 parts. Jean Dupuis de Landecy et consorts proposent 65 parts, Nicolas Fontaine et consorts 66 parts. La dîme d'Arares était à 87 parts. Humbert Janin et Jean Bernard d'Arares proposent 66 parts. Puis Jean Mestral et consorts proposent 220 parts pour les trois dîmes ensemble. Nicolas Fontaine et consorts 224 parts, Jean Mestral et Aimé Dupuis proposent 230 parts et l'emportent finalement avec 240 parts.

Le 12 juin suivant, l'acte d'amodiation est rédigé et signé au château de Compesières. Les amodiateurs sont Jean Mestral l'aîné, Aimé Dupuis, Jean Hemette (ou Emectaz), Pierre Hemette, Jean Dupuis (tous de Landecy) et Antoine Charrot de Compesières A partir de la récolte de 1573. Ceci pour la ferme (location) de 240 parts de blé, moitié froment et moitié avoine. La coupe de froment valant quatre quarts ras et la coupe d'avoine cinq quarts ras, mesure de Ternier, plus 150 gerbes de paille, 6 chappons gras, 72 livres de chenève (chanvre) battu, trois écus d'or, plus les frais de la mise aux enchères desdites dîmes en la maison de Pernette Ducrest, hôtesse à Saconnex. Payables à la Saint-André, sauf les écus et les dépends à payer de suite.

Septante ans plus tard, en 1642, le Commandeur dira que ces trois dîmes peuvent valoir par communes années deux cent coupes, tant froment que seigle et dix chars de vin tant blanc que rouge (visite priorale, Archives départementales du Rhône, 48 H 143, cité par Ganter, Compesières, p.184).

La dîme d'Arares de 1572

Le 15 mars 1573, Michel Migard confesse devoir 121 florins au Commandeur, pour reste de la moitié de la dîme d'Arares pour 1572 (10 coupes deux quarts et demi quarte de froment, mesure de Ternier), payable dans les trois semaines. Cette reconnaissance de dettes est renouvelée le 20 avril (124 florins). Finalement Michel Migard vend le 29 octobre 1573 deux terres à Claude Gerbel de Genève pour payer ses dettes. L'autre moitié de cette dîme était amodiée à Andinet Mestral, C.G: un projet d'obligation au 15 mars 1573 se trouve dans le registre d'Aimé Babel, avec les montants et délais en blanc.

La dîme d'Arares de 1575

Etienne Pain, procureur et receveur du révérend seigneur frère Jean de Lugny, commandeur, amodie le 24 juin 1575 la dîme d'Arares à Andinet Mestral, C.G., pour la présente année. Ceci pour 98 parts de blé. Discret Gonin Mestral de Landecy donne sa caution.

La dîme de la Cure de Bardonnex

On sait par ailleurs que les revenus de la cure de Bardonnex ont été albergés par Leurs Excellences de Berne à Jean Delamontagne, le 2 novembre 1542, *en fief et amphythéose perpétuelle*, sous la cense annuelle d'un florin (AEG : TD/KK13 folio 27v).

Jean Delamontagne amodie ce revenu le 9.5.1544 à (1) Pierre fils de feu Jean Babel dit Michon, Claude Babel agissant en son nom, (2) la Rolette veuve de feu Claude Babel (mère dudit Claude), et (3) Jean Domenge habitant de Bardonnex. Fermage : 80 quarts de blé moitié froment moitié avoine.

Après le retour à la Savoie, plusieurs actes mentionnent noble Pierre de Livron, « curé du revenu de la cure de Bardonnex ». En avril 1573, Antoine Mestral est dit amodiateur.

Le 7 juin 1573, Pierre de Livron délivre une quittance à Jean et Guillaume Buttaz et Claude Marchand de Ternier, co-admoniateurs de la cure de Bardonnex, de 250 florins, pour l'année 1572 (les Buttaz pour les trois quarts). Cette somme comprend 20 ff qui est leur part de l'échute de Jean Malbuisson. Les admoniateurs ont reçu leur part des lods faits par ledit curé.

Abergements

Le 18 janvier 1571, suite au décès sans enfants de Janine Pasteur, le commandeur de Compesières Jean de Lugny remet en abergement à Amed Poutex de Saconnex un demi marais, d'une superficie d'environ une seitine en tout, indivis avec Jacques Pasteur pour la moitié et avec Claude Pasteur pour un tiers, au lieudit « Aux Marais » dudit Compesières.

Le 25 août 1572, une terre de deux poses au territoire de Lathoy est revenue au seigneur par échute, suite au décès de Jean Malbuisson, vivant B.G., sans enfants. Cette terre est abergée à Marin Babel de Bardonnex pour un droit d'introge de 200 florins et un cens de cinq quarts de froment. Cet acte est barré et révoqué.

Le même commandeur remet en abergement à Humbert Janin d'Arares le 13 juillet 1573 une terre à Compesières, « En Troyere » d'environ une coupe, et un pré « Aux Marais de Compesières » d'environ une seitine. Ceci suite au décès de Claude Pasteur de Saconnex. Le droit d'introge à payer est de 50 florins.

Il y a aussi une série d'abergements pour le fief de Saconnex-Vandel.

Ventes

Les <u>terres</u> (cultivées, labourées) qui font l'objet de ventes ont en général entre un quart et une coupe de superficie, le notaire écrira par exemple *environ deux coupes de semature de froment*. Rarement il emploie la « pose » comme mesure, les terres font alors entre trois quarts de pose et une pose, voire encore *une bonne pose*. Une surface d'un quart de semature se vend entre 5 et 25 florins, une pose entre 15 et 100 florins. Les montants des ventes vont de 5 à 210 florins.

Le 8 novembre 1549, Jean, Thomas et Pierre Desières, frères, C.G., achètent à Mermette fille de feu Jean Migard, veuve de feu Sylvestre de Cugnier (et Claude et Jacques de Cugnier ses fils), une terre d'environ deux quarts de semature à Cugnier, pour 30 florins, reçus en écus d'or, cens dû à la maison de Compesières.

Le 10 janvier 1571, Jullian et Michel Migard frères de Bardonnex achètent de Jean Mestral l'ancien, charpentier de Landecy, une terre d'environ deux poses et demie à Cugnier pour 210 florins.

Le 10 novembre 1573, Claude Vuarin habitant de Lathoy vend à Marin Babel une terre d'environ un quart de semature de froment pour 5 florins, cens dû à La Poëpe.

La surface des <u>prés</u> est mesurée en « seitines ». Ils font entre un quart de seitine et une seitine et sont vendus entre 30 et 160 florins la seitine.

Jean de Villaz, habitant de Cugnier, achète le 7 novembre 1546 à Pierre Durand, habitant de Compesières, un pré d'environ une seitine, à Evordes, pour 50 florins. Ce pré a une histoire bien particulière, il appartenait à Jeanne veuve de feu (la place pour le prénom est laissée en blanc) Delapierre d'Evordes. Il a été adjugé aux Seigneurs de Berne pour les rembourser des dépenses qu'ils ont eues à l'occasion de sa détention et punition corporelle.

Le 14 juin 1573, Nicolarde Culcod de Confignon habitant Arares, veuve de Jacques Genecand, tutrice de ses enfants Antoine, Jean, Jaquème, Jeanne et Legière, doit satisfaire une dette envers maître Georges de Cusenens. Elle se voit obligée de vendre un pré d'environ une seitine à Arares, « En Prélaz », pour 95 florins et 5 florins de dépends.

Les <u>vignes</u>: elles sont mesurées généralement en poses, le notaire utilise parfois les « fossorées », « hommes » ou « journées ». Les montants varient de 10 à 120 florins, entre 30 et 160 florins la pose.

Les frères Gerbel achètent le 19 juin 1548 à Humbert Gollion de Bardonnex (habitant de Perly) environ trois quarts de pose de vigne à Bardonnex, « En Servettaz », qui jouxtent le chemin de Bardonnex à Saint-Julien, pour 120 florins payés en écus d'or. Le cens est dû au seigneur de Ternier.

Huit poses de <u>bois</u> à Laconnex sont acquises pour 200 florins en 1549 par noble Martin de Confignon. Une coupe de bois à Neydens est vendue 3 florins et 6 sols par Jean Moret de Monvier à Jean Babel l'aîné de Bardonnex, le 13 juin 1573, la taille doit être effectuée à la Saint-Pierre 1575 (1574 est écrit puis barré). Le même Jean Moret vend à Jean Babel le jeune une autre coupe de bois pour 3 florins (août 1574, acte annulé par les parties en décembre 1574).

Rares sont les ventes de <u>bâtiments</u>. Un droit de rachat sur une bevouge (étable) à Lathoy est vendu en 1550 pour 9 florins, le cens étant dû à la Cure de Bardonnex. Une autre étable est vendue en 1557 par Jullian Migard de Bardonnex à noble Claude Gerbel pour 130 florins, elle jouxte les maisons du vendeur et de l'acheteur, à Bardonnex. En 1571, Jullian et Michel Migard acquièrent de Jean Desières, C.G., une maison à Cugnier avec plusieurs pièces de terre autour, pour 600 florins. Ils revendent immédiatement la maison à Saturnin Girard, pour 100 florins. En 1573 un chosal en murailles (ruine de maison avec soubassement en pierres ?) est vendu par Louis Bonard habitant Bardonnex, pour 12 florins.

Le 19 avril 1574, Pernette fille de feu Claude Bergerat, veuve de feu Jacques Delathoy, fait la présente vente pour nourrir et alimenter tant elle que ses enfants qui vont mendiants, considérant à la grosse cherté des vivres qui est à présent et pour obvier à la famine tant d'elle que de sesdits enfants qui sont à présent bien débiles et faibles de leurs corps, causant ladite famine. Elle vend une maison à Lathoy pour 47 florins (cens dû à la Cure de Bardonnex).

Un <u>droit de passage</u> pour aller, venir et retourner avec gens, bestial et charrettes est acquis par Michel Bernard d'Arares le 30 juin 1555, pou 22 sols.

Les <u>animaux</u>. En décembre 1570 la veuve Marie Vullien de Pesey vend des prés pour payer la dette qu'elle a envers les frères Jullian et Michel Migard de Bardonnex, deux bœufs acquis le 8 mars 1570 pour 126 ff 6 s (acte signé par le notaire de Domo). Le 22 mars 1573, Nicolas Sublet de Monvier à reçu d'Antoine Mestral 12 florins pour un « bovet » poil froment d'environ deux ans, pour le temps de trois ans. Ventes en 1574 : deux <u>bœufs</u> pour 100 florins à Pierre Mivelle de Cartigny, deux pour 108 florins à Pierre Boson d'Arares, deux pour 112 florins à Claude Bruel de Feigères. Un cheval est acheté 43 florins

Les frères Migard font un décompte avec le Commandeur de Compesières le 21.3.1574, concernant les biens qu'ils lui ont délivré entre 1569 et 1573 : 13 setiers et 34 pots de <u>vin blanc</u> à 7 florins le setier, 3 et demie setiers et un pot de <u>vin rouge</u> à 5 florins le setier (mesure de Ternier), trois <u>porcs</u> gras (au jour de Noël chaque année 1571-1573) 45 florins les trois. Ils ont aussi livré du froment au taux de 10 florins 8 sols la coupe en avril 1571, 11 ff en mai 1571, 13 à 14 ff en 1573.

En 1574 du vin blanc et claret est vendu à 5 florins le setier, mesure de Genève.

Une obligation de Michel Migard pour Jean Mestral du 5 avril 1574 concerne une vente de <u>fromage</u>, pour 15 florins 8 sols.

Lieux

Pour chaque acte sont indiqués les témoins et où l'acte a été conclu entre les parties. On peut constater que le notaire se déplace la plupart du temps, dans tout le bailliage, entre l'Arve et Saint-Julien. En été on se réunit dans la cour.

A <u>Bardonnex</u>, c'est souvent en la maison du notaire ou dans sa cour. Mais aussi en la curtine de la maison de l'acheteur (Pierre Babel). Devant la maison de Aimé Babel. En la maison de maître Guillaume Fassoret. En la maison de noble Marin de Versonnex et de noble Bastianne sa fille (plus tard: maison des hoirs de M. de V., maison de noble Pierre de V. et de son père 1573). En la maison de recommandable Antoine Gerbel syndic de Genève. En la commune du Pré Bergin. Dans la maison du testateur (Pierre Fassoret, 1550). En la maison des hoirs de Saturnin Migard (1556, acquis pour Bernardin Gerbel, curieusement pas fait dans la maison des Gerbel, contiguë). Maison de noble Jean Delamontagne (1557). Maison d'honorable Marin Babel (1569). Devant la grange de Jean Babel et de Perceval Babel son frère (1573). Devant la grange de la cure (1573). Maison des de Veyrier (1573). A Bardonnex, voie publique (1573).

A Cugnier, en ladite maison (vendue par Jean de Villaz aux frères Janin), où habite ledit vendeur.

A Lathoy, maison du testateur (Jacques Lathoy, 1558).

A <u>Arares</u>, au gerdil (jardin) dudit testateur, près de sa maison (Jean Bernard, 1545). En la maison des héritiers de feu Jean Roy. Devant la maison d'honorable Humbert Janin.

A <u>Compesières</u>, lieu appellé Vers Chez Cherrot, en la voie publique, près de la maison dudit Plassot (ce lieudit deviendra le hameau nommé Charrot). Vers chez les Cherrot, maison du testateur (Antoine Cherrot, 1574). Maison de la cure appartenant auxdits Cherrot acheteurs (1569). A Compesières, au château (abergement, 1571). Fait devant la grande porte du château de Compesières (mariage Jean Pacard x Claudine Callige, 1571). En la curtine du château de Compesières (abergement, 1572). Au château de Compesières (1573). Au champ de la Bergère qui fut de la cure de Compesières (1574).

A Landecy, maison du vendeur (Jean Pinard, 1571).

Fait à <u>Carouge</u>, auprès du <u>Pont-d'Arve</u>, en la maison d'honorable André Péronnet, B.G. marchand (1547). Fait au Pont-d'Arve, maison des hoirs de feu Hugon Jaquemoz (1549). Maison de Pierre et Jacques Curts (1559). Sus les loges de la maison de Jean Mestral et de Gonine Vieux sa femme (1571). Au logis où pend par enseigne la tête noire (maison de Jean Nicouz, 1573). Au Pont-d'Arve, rière les pays de son altesse, maison de Jacques Ponget (1573). Au logis de la tête noire (1573).

A Lullier (1569).

A <u>Saconnex</u> (1573).

A Sartouz (Certoux), maison de Michel Badel (1573).

A Collonges-sous-Salève, maison de Jean-Louis Bissort (1573).

A <u>Ternier</u>, devant la maison de dit Pierre Buctaz et de son frère (mariage de Nicolas fils de Pierre Buctaz, 1546).

A Saint-Julien, maison de noble Delaunay. Maison de Jeanne de Cusenens (1574).

Description des parcelles vendues

Lorsqu'une parcelle de terre, pré ou autre est vendue ou amodiée, le notaire note souvent ses confins en détail. Ceci donne des indications sur le « cadastre » de l'époque. Exemples.

Le 14 mars 1544, Robelle Fassoret fille de feu Jean Fassoret, veuve de Mermet Suchard, vend à Jacques et Pierre Genicand une terre de la seminature d'environ trois quarts, à Bardonnex, lieudit « En Pierre Grosse ». Jouxte la terre de sieur Dominique Franc du levant (l'est), celle des héritiers de Saturnin Migard du couchant (l'ouest), la terre de nobles Jean et Etienne Delacroix et de leurs condiviseurs de bise (nord), et la terre des héritiers de feu maître Claude le Sallier (?) de vent (sud). Pour 55 florins.

En 1556, noble Bernardin Gerbel, C.G., achète de noble Louis Franc, C.G., une terre d'une surface d'environ 3 quarts, à Cugnier, « Au Grand Champ ». Jouxte la vy (le chemin) de Bardonnex à Compesières du levant, la terre de noble Claude Gerbel qui fut des hoirs de Girard de Cugnier de couchant et de vent, la terre des hoirs de Claude Chouvet de bise.

On a ainsi des informations sur les noms de lieudits (toponymies), sur les autres propriétaires (généalogie), parfois sur d'autres ventes, sur le type de culture (terre ou pré ou vigne), sur les fiefs (quand le notaire inscrit le cens dû pour tel ou tel fief ou précise que la parcelle est de « franc allod »).

Michel Mégard, 1989 - 2004